



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 13 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 13^e jour du mois de février 2017, à 19h00 sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Christian Grenier.

Sont présents : Mme Gina Samson (4)
MM Rémi Whittom (1)
Alain Delarosbil (3)
Hébert Huard (5)

Sont absents : Messieurs Paul-Arthur Blais et Frédéric Delarosbil.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, et Madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Christian Grenier, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Christian Grenier, constate que le quorum est atteint.

2017-02-37 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 janvier et des assemblées extraordinaires du 24 et 31 janvier 2017;
5. Dépôt de document;
6. Projet de règlement 2017-437 portant sur l'acquisition d'une pince de désincarcération
7. Résolution dans le cadre du programme d'amélioration des routes municipales
8. Résolution portant sur une demande de la Mutuelle des Municipalités du Québec et portant sur le Schéma de couverture de risque en matière d'incendie
9. Résolution portant sur le projet de sectorisation – Politique d'économie de l'eau potable
10. Renouvellement du Règlement sur le Camping Paspébiac sur mer
11. Résolution en appui à une demande de la tenue de la Coupe Desjardins 2018
12. Résolution portant sur la réparation ou le remplacement du bloc sanitaire et la passerelle du Banc-de-Pêche longeant le Parc des jeux
13. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres portant sur les services professionnels du projet de réhabilitation de la rue Day
14. Résolution visant l'ouverture d'un poste de greffier à la ville de Paspébiac
15. Autorisation du huitième paiement au consortium LFG-HONCO pour les travaux réalisés au projet du Complexe sportif
16. Autorisation du septième paiement à la firme AXOR pour la gestion du projet du Complexe sportif

17. Adoption des comptes à payer
18. Suivi du budget
19. Rapport des conseillers
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 2017- 02 -38 4- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER ET DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DU 24 ET 31 JANVIER 2017**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 janvier et des deux (2) assemblées extraordinaires du 24 et 31 janvier 2017 soient adoptés tels que modifiés.

Adoption unanime

- 2017-02- 5- **DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

Aucun

- 2017-02- 6- **PROJET DE RÈGLEMENT 2017-434 PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UNE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION**

REPORTÉ

- 2017-02-39 7- **RÉSOLUTION PORTANT SUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Day, sur la 6^e Avenue Ouest et la 7^E Avenue pour le montant subventionné de quatorze mille neuf cent treize dollars (14 913\$) et conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés dans le but de l'amélioration de la Rue Day, de la 6^e Avenue Ouest ainsi que la 7^e Avenue Est et la 7^e Avenue Ouest conformément aux présentes dépenses et dont la gestion incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal de Paspébiac adopte la présente résolution telle que demandée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, confirmant la réalisation des travaux mentionnés.

Adoption unanime

2017 – 02-40

8- **RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE LA
MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET
PORTANT SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE
RISQUE EN MATIÈRE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC de Bonaventure une attestation de conformité de risques d'incendie dans une lettre datée du 17 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma de couverture a été adopté le 21 avril 2009 par la MRC de Bonaventure et est entré en vigueur le 17 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du schéma de couverture de risque sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde et/ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec qui assure les risques de la Ville de Paspébiac encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil municipal confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie 2009 à 2016 et s'engage à réaliser tous les objectifs au schéma incendie de l'année 2017 et les années suivantes. Il est aussi résolu par la présente que la Ville de Paspébiac demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière d'accorder à la Ville de Paspébiac, une réduction de prime de dix (10%) pour cent au chapitre de l'Assurance des biens (bâtiment / contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

Adoption unanime

2017- 02 -

9- **RÉSOLUTION PORTANT SUR LE PROJET DE
SECTORISATION – POLITIQUE D'ÉCONOMIE DE
L'EAU POTABLE**

REPORTÉ ...

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac entend répondre positivement à la Politique d'économie d'eau potable adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résidents et citoyens de la Ville de Paspébiac possèdent un niveau de consommation d'eau potable nettement supérieur à la moyenne québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a conçu un projet de sectorisation, soit une unité de mesure de consommation d'eau potable, au lieu de l'installation résidentielle de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce concept a été développé en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a proposé une firme d'ingénieurs NORDIKEAU dont l'expertise est reconnue pour la conception du projet et dont l'offre de service représente

un montant maximum de vingt et un mille six cent soixante-dix dollars (21 670\$) avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme Scanalliance a déposé une offre de service pour le débitmètre, le câble de communication, un logiciel d'interprétation de données, un module de communication, et le panneau d'alimentation informatique soit les équipements requis pour l'installation de la chambre de sectorisation afin d'assurer une lecture exacte de la consommation d'eau résidentielle à un coût de treize mille cent trois dollars (13 103\$) avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réalisation de la chambre de sectorisation seront effectués par LFG construction pour un montant maximum de _____ avant les taxes applicable

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le conseil autorise la dépense maximale de _____ avant les taxes applicables pour la conception et la réalisation du projet de sectorisation de l'eau potable et mandate la direction générale en collaboration avec le service d'urbanisme d'élaborer le protocole d'entente afin d'assurer ladite réalisation dans le respect des législations et règlements en vigueur au Québec.

Résolution reportée ... décision unanime

2017-02-41 **10- RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE
DU CAMPING PASPÉBIAC SUR MER EN VUE DE LA
SAISON 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite assurer une prochaine saison de camping au camping de Paspébiac-sur-mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adopter et transmettre les règlements en vigueur pour la saison 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Paspébiac sur mer ouvrira le 3 juin prochain et prolongera la saison 2017 jusqu'au 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a investi un peu plus de trente mille dollars (30 000\$) dans de nouveaux sites et entend investir des sommes importantes au cours des prochaines années pour améliorer les infrastructures du camping;

Considérant que le règlement de la saison 2017 du Camping de Paspébiac sur mer sera disponible pour consultation dès son entrée en vigueur soit dès le 20 février 2017 à la Maison des Citoyens

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** que le conseil adopte le cahier des règlements pour la saison 2017 du Camping Paspébiac sur mer qui comprend une hausse tarifaire de 2.5% sur la tarification saisonnière de 2016 et mandate la direction du service des communications à transmettre ledit cahier aux saisonniers et aux membres qui en feront la demande.

Adoption unanime

2017-02-42

11- RÉSOLUTION EN APPUI À UNE DEMANDE DE LA
TENUE DE LA COUPE DESJARDINS 2018

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par l'Association du Hockey mineur de Paspébiac vise l'obtention de la tenue de la Coupe Desjardins double lettre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac encourage toute initiative visant l'activité physique des jeunes de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit aussi d'une activité qui profitera à l'ensemble de la population et la région;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil appuie la demande de l'Association du Hockey mineur de Paspébiac visant l'obtention de la Coupe Desjardins 2018 et mandate la direction générale en collaboration du service de la Culture et des Loisirs de transmettre cette décision aux autorités compétentes.

Adoption unanime

2017- 02-43

12 – RÉSOLUTION PORTANT SUR LA RÉPARATION OU LE
REMPACEMENT DU BLOC SANITAIRE ET LA
PASSERELLE DU BANC-DE-PÊCHE LONGEANT LE
PARC DES JEUX

CONSIDÉRANT QUE la passerelle aussi connue sous l'appellation « marche piétonnière » a subi d'importants dommages au cours de l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE le petit bloc sanitaire longeant la passerelle et installé sur le site du Parc des Jeux doit être reconditionné, voire remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite avoir une estimation des dommages et une ventilation des coûts de remplacement de la passerelle et du bloc sanitaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil mandate la direction générale d'obtenir une estimation des dommages aux deux infrastructures municipales et de procéder à un appel d'offres visant la réparation des deux infrastructures ciblées et le remplacement desdites infrastructures.

Adoption unanime

2017-02-44

13 - IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL
D'OFFRES PORTANT SUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS DU PROJET DE RÉHABILITATION
DE LA RUE DAY

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a tenu un appel d'offres visant la recherche de services professionnels pour le projet de réhabilitation de la rue Day;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu un accord de principe pour un soutien financier du gouvernement québécois pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'analyse a été formé avec l'objectif d'analyser les offres de services reçus;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposé des offres de service;

CONSIDÉRANT QUE les firmes sont :

- ARPO de New Richmond et
- Norda Stela de Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse qualitative, Norda Stela a obtenu la meilleure note soit 86.33 sur 100;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis pour l'appel d'offres 02-02-13-02-017 sont les suivants avant les taxes applicables :

- ARPO : cent quatre cinq mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars - 145 582 \$
- Norda Stela : cent vingt-deux mille trois cent vingt dollars – 122 320\$

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a formulé une recommandation identifiant Norda Stela comme adjudicataire de l'appel d'offres 02-02-13-02-017 visant la recherche de fourniture de services professionnels avec surveillance de travaux pour la réhabilitation de la rue Day en 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire devra avant la fin de l'année concevoir les plans et devis et assurer la surveillance du chantier afin que les travaux soient exécutés avant le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil mandate la direction générale à définir le protocole d'entente avec l'adjudicataire de l'appel d'offres 02-02-13-02-017 dans le cadre du projet de réhabilitation de la Rue Day, dans le respect des lois et règlements en vigueur relativement à l'adjudication de contrats et enfin que le protocole est conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et du Ministère des Transports du Québec.

Adoption unanime

2017-02-45 **14-** **RÉSOLUTION VISANT L'OUVERTURE D'UN POSTE DE GREFFIER À LA VILLE DE PASPÉBIAC**

CONSIDÉRANT QUE les exigences juridiques et réglementaires sont de plus en plus nombreuses et complexes dans l'environnement municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un greffier ou greffière constituera un avantage dans le cadre de la gestion de la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** d'enclencher le processus d'une offre d'emploi visant l'embauche d'un greffier ou d'une greffière.

Adoption unanime

2017-02-46

15 - ADOPTION D'UN HUITIÈME PAIEMENT PROGRESSIF
DÛ AU CONSORTIUM ET ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
LFG-HONCO

CONSIDÉRANT QUE la construction du complexe sportif est amorcée depuis le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis 100 % ont été déposés et approuvés par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE la construction de la structure du complexe sportif est amorcée;

CONSIDÉRANT QU'une demande pour un huitième paiement progressif a été formulée par l'entrepreneur général, en date du 31 janvier 2017 pour un montant d'un million soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-neuf et quatorze cents (1 064 889.14\$), avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire au dossier, Axor, a procédé à l'analyse de la huitième demande de paiement de l'entrepreneur et autorise le paiement d'un montant d'un million quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt dollars et soixante-quinze cents (1 097 720.75\$). Cette différence entre la demande et l'autorisation s'explique par un ajout de trente-deux mille dollars huit cent trente et un dollars et soixante et un cents (32831.61\$) soit l'écart à être comblé entre l'acompte déboursé en janvier et la demande de paiement de l'entrepreneur général formulé le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les plans d'architecture, les plans de structure, les plans d'ingénierie mécanique électrique, la mobilisation, l'excavation, les semelles de fondation, le remblayage, l'aménagement extérieur de base, la structure d'acier, la plomberie brute, l'électricité brute, la dalle de béton de base, les dalles de béton de l'étage et des estrades ont été complétés à 100% selon l'entrepreneur général et que les travaux intérieurs sont amorcés. La Ville de Paspébiac aura versé depuis le début du chantier et à l'issue de ce huitième paiement progressif la somme de trois millions deux cent vingt mille deux cent trente-sept dollars et quarante cents (3 220 237.40\$).

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant maximum d'un million quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt dollars et soixante-quinze cents (1 097 720.75\$) et que le changement déjà indiqué portant sur l'enlèvement de la terre végétale n'a aucune incidence sur l'échéancier du projet du Complexe Sportif tel que soumis.

Adoption unanime

2017-01-47

16- ADOPTION D'UN SEPTIÈME PAIEMENT TOUCHANT
LA FACTURATION D'AXOR GESTIONNAIRE DU
PROJET DU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a tenu un appel d'offres pour l'embauche d'un gestionnaire du projet du Complexe sportif et que l'adjudicataire Axor inc. est en fonction;

CONSIDÉRANT QUE les réunions de chantier ont été tenues et se tiennent sur une base hebdomadaire;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des documents contractuels et des différents intervenants a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance du chantier est constante;

CONSIDÉRANT QU'un septième paiement est demandé et respecte en tout point l'appel d'offres et l'offre de services soumis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le septième paiement du gestionnaire, assurant la gestion et la surveillance du mois de janvier 2017 du projet du complexe sportif au montant de dix mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (10 774.20\$) incluant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-02-48 **17- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Rémi Whittom** et résolu que les comptes à payer pour le mois de janvier 2017 au montant de trois cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze et quatre-vingt-trois cents (304 795.83\$) soient approuvés pour paiement.

Adoption unanime

2017-01-49 **18 – SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2016 soit adopté.

Adoption unanime

2017-01 **19 – RAPPORT DES CONSEILLERS**

Monsieur Rémi Whittom s'est adressé à l'auditoire sur le dossier du Complexe sportif en précisant que les travaux progressaient, que le béton a été coulé, qu'une visite à une compétition de patinage à New Richmond lui a permis de constater que les citoyens de la grande région s'interrogeaient positivement sur le Complexe sportif. Il a finalement indiqué sa participation au *lac à l'épaule* du conseil municipal.

Monsieur Christian Grenier

Monsieur Alain Delarosbil a indiqué que le comité des nouveaux arrivants s'est mis à l'œuvre, et que les citoyens par le biais du Barachois pouvaient inscrire des logements et habitations en location de façon à favoriser l'accueil de nouveaux résidents. Il a aussi indiqué la volonté du comité de rechercher à développer un projet de développement résidentiel. Il a fait savoir la formation de comité sur la vocation de l'ancien aréna, un deuxième portant sur l'étude de la tarification de l'ensemble des services et activités de la Ville et finalement il a informé l'auditoire de sa participation au comité sur le Camping sur mer.

Madame Gina Samson a d'abord formulé une invitation à toutes et tous pour l'ouverture officielle de la Maison des Jeunes le 11 mars à compter de 11h30. Elle a informé les citoyens de la conception du futur *Café culture*, de sa participation au comité des nouveaux arrivants. Elle a également invité les citoyens à participer au regroupement alimentaire

alternatif qui ont un besoin de bénévoles et finalement a félicité à l'occasion de la Semaine de persévérance scolaire, les élèves et étudiants qui poursuivent leurs objectifs académiques.

Monsieur Hébert Huard a informé les citoyens de sa participation aux comités des Monticoles, du Centre culturel, invité l'auditoire a bien s'informer des 50 ans de théâtre qui se prépare à Paspébiac, des 25 ans du Festival du TRACT et indiqué les changements qui seront apportés à la Semaine du patrimoine de Paspébiac.

Monsieur Christian Grenier a d'abord informé la population du dossier de la sécurité incendie, indiquant entre autres que les pompiers ont effectué pas moins de 11 sorties au mois de janvier. Il a participé au cours des récentes semaines à deux rencontres du comité intermunicipal en matière de sécurité incendie, au comité du Festival du Crabe, à une séance d'information sur les Offices municipales d'habitation et au *lac à l'épaule* du conseil municipal. Il a aussi indiqué qu'il participerait à un nouveau comité visant à conclure sur l'œuvre d'art qui devra être implanté ou installé dans le projet du Complexe sportif. Enfin il a remercié et souligné les efforts des bénévoles du Tournoi Bantam et expliqué la nature de la Coupe Desjardins qui pourrait se tenir à Paspébiac en 2018

2017-02- **19. AFFAIRES NOUVELLES**

2017-02 **20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-02-50 **21. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **monsieur Rémi Whittom** que la séance soit levée. Il est 21h02

Christian Grenier, maire suppléant

Paul Langlois, directeur général et greffier